



**MAIRIE DE MASSÉRAC**

**8 Rue du lavoir  
44290 MASSÉRAC**

-----  
Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : masserac@wanadoo.fr

Site internet : [www.mairie-masserac.fr](http://www.mairie-masserac.fr)

**Compte rendu**

**Réunion Conseil Municipal du vendredi 11 mars 2016 à 19H30**

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, Daniel GUILLET, André CHASLES, Thierry OLIVIE, Clotilde MOURAUD,

Excusés : Soumaya GUILLOUX – Pouvoir à Clotilde MOURAUD , Yveline KORCHEF – Pouvoir à Thierry OLIVIE, Jean Michel HUBER – Pouvoir à Daniel GUILLET, Bruno MASETTO – Pouvoir à Rémy FRICAUD, Fabien DEMARCQ – Pouvoir à Régis CLAVIER

Secrétaire de séance : Rémy FRICAUD

**Station d'épuration :**

**1- Signature du compromis de vente**

La signature du compromis de vente pour l'achat des 3 parcelles a eu lieu vendredi 26 février 2016 à 15h30 en l'étude de Me MESSINEO à GUEMENE-PENFAO, un seul acte pour limiter les frais. L'acte authentique devrait avoir lieu autour du 31 juillet 2016.

Il y a seulement un agriculteur concerné en la personne de Jérôme BOUTARD qui a un bail oral depuis plus de 3 ans. De ce fait, il dispose d'un droit de préemption qu'il n'utilisera pas à première vue ?

Ce dernier va recevoir une lettre recommandée du notaire. Il serait souhaitable qu'il y réponde rapidement. Dans un deuxième temps, il y'aura également la SAFER qui dispose également d'un droit de préemption.

Mr le Maire, avec la présence de Régis CLAVIER se propose de recevoir MR BOUTARD en mairie, pour lui expliquer cela et répondre à ses interrogations, notamment l'informer que la nouvelle station n'aura pas une emprise totale de la parcelle qu'il exploite actuellement. Il pourra ainsi continuer d'exploiter le reste. Il y aura lieu de prévoir à cet effet un bail en bonne et due forme entre la mairie et Mr BOUTARD.

## **2- Maitrise d'oeuvre**

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis par voie postale le vendredi 4 mars 2016 aux cabinets suivants :

- EF ETUDES à Bouguenais
- NTE à la Chapelle des Fougeretz
- IRH Ingénieur Conseil à Nantes.

Il leur est proposé de soumissionner pour le mercredi 6 avril 2016 à 12h00 (date de remise des offres).

Une CAO aura lieu ce mercredi soir à 18h00 qui procèdera à l'ouverture des plis. Une première analyse sera donc réalisée notamment à l'égard du prix. En revanche, concernant la valeur technique Monsieur le Maire propose la nomination d'un jury :

Mr le Maire, Rémi FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Bruno MASETTO

Mr le Maire recevra les candidats pendant environ une heure. A l'issue de l'audition du jury, une note technique sera attribuée par le dit jury.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à l'unanimité la nomination d'un jury.

### **Cabinet médical**

Déclaration de travaux pour destruction murs à prévoir pour l'entrée parking du futur cabinet, autorisation de travaux à faire pour le changement des fenêtres et des portes.

Dossier d'urbanisme à monter dans un délai de 4 mois (avis SDIS, avis département...)

Compte tenu de la complexité du dossier à monter (accessibilité PMR Personne à Mobilité Réduite, normes bâtiments publics en vigueur...), Mr le Maire souhaite l'assistance d'un architecte pour les plans et les notices techniques.

Stéphanie LAFORGE propose Nicolas MERCIER – REDON RDV prévu jeudi 17 mars à 17h30 en mairie. Il serait souhaitable que les travaux soient réalisés en juin et juillet. Pour info, Mr le Maire précise qu'il a actuellement 2 demandes sérieuses d'installation à MASSERAC pour juillet.

Un RDV avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) a été également fixé au mercredi 23 mars 2016 à 11h00 pour obtenir des informations sur les aides potentielles et l'élaboration d'un projet de santé.

### **Cimetière : abrogation principe de répartition budget commune et CCAS, places columbarium, Création commission cimetière support numérique**

- Information : Concernant les tarifs ils seront vus en commission finances samedi 26 mars à 11h
- Abrogation du principe de répartition budget commune et CCAS

Depuis quelques années les titres relatifs aux concessions cimetière et columbarium sont répartis pour 2/3 au budget commune et 1/3 au budget CCAS. Pour faciliter la gestion administrative et pour que les usagers ne reçoivent pas 2 avis des sommes à payer mais 1 seul, il est proposé d'abroger ce principe.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à l'unanimité l'abrogation du principe de répartition. La totalité des recettes liées au cimetière seront affectées au budget de la commune.

- Création commission cimetière destinée à réfléchir à la création d'un support numérique avec l'assistance de Mesdames J DOITTEAU et R HOUGUET.

Mr le Maire précise que Françoise BREGER pilotera ce projet dont l'objectif doit être atteint pour décembre 2016.

A cet effet il est proposé de nommer dans la commission cimetière :

Mr le Maire, Mesdames DOITTEAU et HOUGUET, Régis CLAVIER, Clotilde MOURAUD, Daniel GUILLET, et Fabien DEMARCQ ( ?)

L'assemblée vote à l'unanimité la création de ladite commission.

- Le nombre de places disponibles au columbarium amène Mr le Maire à réfléchir sur une possible extension du columbarium. A prévoir si possible au BP 2016 dans le meilleur des cas, à défaut au BP 2017.

### **Groupe scolaire – Rencontre avec Me KIERZKOWSKI CHATAL**

Compte rendu de la rencontre du mercredi 17 février 2016 en mairie avec l'avocat.

Une première étape a permis le lancement d'un référé expertise : procédure d'urgence destinée à mettre les bâtiments en sécurité.

A cet effet, la mairie a reçu une première indemnité de 99 299.13 €.

Le principe de responsabilité étant acquis, la commune peut considérer que cette somme lui est attribuée de manière définitive.

Me KIERZKOWSKI a assigné toutes les assurances de la partie adverse qui doivent rendre leurs conclusions pour le 25 avril 2016.

Une deuxième étape engageant une « action justice au fond » permettra d'obtenir une provision supplémentaire liée aux différents préjudices : perte de production d'énergie des panneaux photovoltaïques, surconsommation électricité du groupe scolaire, travaux annexes...

Cette procédure pourrait durer 18 mois

Concernant le déroulement des travaux, ce sont les « travaux par l'extérieur » qui devront être engagés. Ainsi les panneaux photo seront changés en premier ; étant entendu qu'il faudra remettre des panneaux intégrés au bâti (2 entreprises contactées par Stéphanie LAFORGE). Viendront ensuite les travaux de reprise « d'intérieur » dues aux infiltrations : isolation thermique, BA13 en plafond, peinture, suivi et vérification électrique. La somme « de reprise des travaux » chiffrée par l'expert est de 89 000 TTC à laquelle il convient d'ajouter la perte de production d'énergie du champ photovoltaïque et la surconsommation d'électricité.

D'ores et déjà il y aura lieu de prévoir une assurance dommage ouvrage pour « couvrir » la reprise des travaux (2.5 à 3% du montant total des travaux).

Le conseil municipal vote à l'unanimité la souscription d'une assurance dommage ouvrage.

### **FRELONS ASIATIQUES**

Un partenariat a été mis en place avec la FDGDON afin d'encadrer la lutte contre le frelon asiatique et d'organiser la destruction des nids sur le territoire communal.

La Commune doit désigner un interlocuteur municipal référent, ainsi qu'un éventuel suppléant, pour identifier et authentifier les nids de frelon asiatique, déterminer le niveau d'urgence de leur destruction, évaluer leur hauteur et les moyens à mettre en œuvre pour leur enlèvement, renseigner la fiche de notation et assurer l'interface avec la FDGDON44.

Monsieur le Maire propose Régis CLAVIER, titulaire et Julien RICORDEL, suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Personnel :**

- Création poste agent polyvalent à temps non complet et rupture anticipée du CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) de Cécile PRIERE :

Afin de remplacer Cécile PRIERE dont le contrat a été rompu par anticipation d'un commun accord, il y a lieu de créer un poste d'agent polyvalent à temps non complet pour faire face aux besoins dans les services Cantine TAP Périscolaire ménage jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à 11 voix pour et 3 abstentions la création de ce poste.

- Information A BLAIN : remplacement à prévoir à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour un congé maladie. Mr le Maire propose la mise en place d'un jury de recrutement : Mr le Maire, Rémy FRICAUD et Julien RICORDEL

L'assemblée adopte à l'unanimité la création du jury.

- Information SEJIE : ce SIVOM sera dissous au 31 décembre 2016, disposition applicable dès la rentrée 2016

## **Recensement**

- Statistiques :

422 logements d'habitation dont 286 résidences principales, 68 résidences secondaires, 62 logements vacants

680 bulletins individuels soit 680 habitants permanents en résidence principale. L'INSEE y rajoutera la population comptée à part (résidences secondaires, logements non enquêtés). Nous connaissons le chiffre définitif à ce moment- là.

- Indemnité kilométrique : Mr le Maire propose de verser aux agents recenseurs Laetitia COURDIER et Alan HOUGUET respectivement 50 et 20 euros

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **Commission Voirie**

Compte rendu de la commission voirie

Propositions budgétaires en terme :

- d'investissement : trottoirs et routes
- de fonctionnement : Point à temps, curage fossés, entretien chemin communaux
- d'achat de matériel de voirie : tracteur tondeuse

qui seront analysées en commission finances le samedi 26 mars 2016.

Entrées de champs :

Mr RICORDEL propose de demander aux agriculteurs qui exploitent des parcelles de la commune de MASSERAC de prévoir des entrées de champs de minimum 9 mètres. Dispositions à réaliser au fur et à mesure de l'avancement du curage des fossés attenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

## **Questions et info diverses**

- Transports scolaires : information concernant la participation qui sera portée de 72 à 74 €/enfant/semestre pour la rentrée 2016/2017
- Paella conseil : samedi 24 septembre 2016
- Collecte encombrants (canapés, matelas, chaises et tables plastiques, ferraille, gros électroménager...) Il est proposé de prévoir une journée annuelle (en septembre) pour prévoir ce service gratuit à destination exclusive des personnes seules, isolées, âgées sans moyen de locomotion de MASSERAC qui s'inscriront préalablement en mairie. Une information sera faite au bulletin municipal de juillet.

L'assemblée adopte à l'unanimité la mise en place de ce nouveau service.

- Offre promotionnelle : achat de 55 rosiers
- Un nettoyage au karcher sera réalisé par les agents municipaux